



# Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

---

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22 octobre 2018**

### Membres présents :

Jean-Luc BALDENSPERGER, Arlette FOLKMANN, Marc FOURBOUL, Lucien GUTH, Sandrine GUERBER, Isabelle HEINTZ, Cornélia HOFFART, André HUBER, Marcel, JACQUOT, Didier KREBS, Pierre KUNTZMANN, Marie-Ange MAECHLING, Suzanne MARZOLF, Bertrand OPPERMAN, Jean-Pierre PIERRON, Raymond RICHERT, Sylvain SIRY, Jean-Claude SCHNEIDER, Roland SIFFERMANN, Jean-Bernard SOMMER, Michèle WENDLING.

Mme Corinne CLEMENS, représentant l'Administration.

### Membres excusés :

Michel DECHRISTE, André HENCK, Pierre KIMM, Catherine KOPP, Philippe MARCHAL Valérie MARTINEZ, Thiebault PARRE, Myriam PHILLIPPS, Pascal RUDLOFF, Raymond SCHAUB, Eric SCHUHMACHER et le membre de droit du syndicat SPT-67.

### Membres absents :

Dominique BOUDET, Marie-Christine HAUSS.

### Procurations :

M. André HENCK donne procuration de vote à M. Marcel JACQUOT.

Mme Catherine KOPP donne procuration de vote à M. Philippe MARCHAL qui s'est excusé aujourd'hui.

M. Thiebault PARRE donne procuration de vote à M. Sylvain SIRY

M. Pascal RUDLOFF donne procuration de vote à M. Dider KREBS

M. Eric SCHUMACHER donne procuration de vote à Mme Michèle WENDLING

Le Président ouvre la séance du conseil d'administration du lundi 22 octobre 2018 à 14h15.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Il salue Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

## **1<sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2018**

Le Président met son approbation aux voix : le procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2018 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

## **2<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JUIN 2018**

Le Président met son approbation aux voix : le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2018 est **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**.

## **3<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Après vérification des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le commissaire nous transmet ses observations :

### ➤ Sur l'examen du cycle trésorerie :

La caisse ski est tenue en francs suisses alors qu'elle devrait l'être en euros. Habituellement, le responsable ski dépense tous les francs suisses restant lors de la dernière sortie. Or, celle-ci a été annulée et le change n'a pas été fait. Il faudra être plus vigilant à l'avenir.

La commission pêche ne tient pas de journal de caisse permettant d'avoir un solde permanent en chèques et en espèces. Une attention particulière y sera apportée.

Seul les commerçants sont dans l'obligation d'avoir un logiciel de caisse agréé, aussi l'amicale n'en fera l'acquisition que lorsque cela sera une nécessité.

Les erreurs de lettrage sont à prendre en compte par la comptable et seront vraisemblablement réglées par le nouveau logiciel.

### ➤ Sur l'examen du cycle achats et fournisseurs :

Il constate des frais d'assurance trop élevés et préconise de faire appel à un courtier en assurance. Cela a été fait et les résultats de ces recherches devraient parvenir cette semaine.

Pour la SDEA, un point sera fait avec le responsable logement, M. Didier KREBS et la comptable pour repérer les erreurs.

Les comptes fournisseurs relatifs à des appels de fonds doivent être rapprochés avec les comptes du syndic.

### ➤ Sur l'examen cycle vente :

Il persiste un écart entre les membres inscrits et les cotisations enregistrées. La différence n'est d'ailleurs pas un multiple de 23 euros. Madame CLEMENS explique que le logiciel proratise certainement et qu'il s'agit d'une anomalie.

### ➤ Sur l'examen cycle stocks :

L'acquisition du nouveau logiciel a été faite et la mise en place est en cours. L'intégration du fond de caisse sera faite.

Les e-tickets UGC gratuits ne sont pas à valoriser dans le stock car ils n'ont pas de valeur financière.

### ➤ Sur l'examen du cycle impôts et taxes

Pour un même bien, nul ne peut être imposé simultanément à la fois par la taxe d'habitation et la taxe de séjour.

Seules certaines communes sont concernées telle que Chamonix, Cap d'Agde...

M. KREBS explique que le paiement des taxes de séjour se fait soit tous les 3 mois, soit tous les 6 mois, certains au forfait et d'autres au réel.

Le Président demande quelle attitude doit-être adoptée :

M. OPPERMANN souhaite que l'on contacte les différentes communes pour leur demander.

Mme MARZOLF suggère de se renseigner aux centres des impôts et auprès des communes.

M. SIFFERMANN conseille de procéder au paiement et de contester ensuite.

M. KUNTZMANN propose de se référer au guide pratique des taxes de séjours du 01-02-2016.

M. JACQUOT convie M. KUNTZMANN de se rapprocher de M. KREBS afin de faire un point ensemble pour trouver la meilleure solution.

#### **4EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CONTROLE DE L'URSSAF**

L'Amicale a, à nouveau, été contrôlée par l'URSAFF. Ce contrôle se fait en principe sur 3 ans, la 3<sup>ème</sup> année ayant déjà été contrôlée, il a été réalisé sur 2 ans.

Les constatations sont les suivantes :

L'Amicale a déclaré et a payé au titre de la CSG et CRDS 9 177 euros pour l'année 2016 et 2017 dans le cadre du « fond de secours », somme en finalité payée par l'Eurométropole sous forme de subvention.

Or, cette obligation incombe à l'employeur. Aussi cet indu sera remboursé sous forme d'avoir.

Cela pose problème puisque l'Amicale n'aura plus cette charge à payer et que c'est l'administration qui devra s'en acquitter.

Mme CLEMENS propose d'attendre le redressement officiel pour intervenir et M. JACQUOT demande à la MUTEST de ne plus rien payer et souhaite un rendez-vous avec le département financier pour définir la suite à donner.

#### **5EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DEMANDE DE REVISION DE LA RADIATION DE MME ISABELLE UTTER**

Mme Isabelle UTTER a été radiée pour non-paiement de la cotisation et demande par courrier à être réintégrée.

M. JACQUOT propose sa réintégration et la soumet au vote.

La réintégration de Mme UTTER Isabelle est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

#### **6EME POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DES ELECTIONS POUR LE RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2019**

Les candidatures doivent être déposées 40 jours avant le scrutin. Aussi, le Président propose les élections le 25 avril 2019 sachant qu'il faut publier 2 mois avant le dépôt des candidatures et tenir compte de la période des congés scolaires d'avril.

M. GUTH et Mme FOLKMANN ont peur que le délai soit trop court pour toute la préparation

M. SIFFERMANN explique qu'en septembre, le budget 2020 aura déjà été adopté et que, par conséquent, la nouvelle équipe devra attendre pour voter son 1<sup>er</sup> budget 2021 et travaillera 18 mois avec un budget qu'elle n'a pas voté. Les élections ont toujours eu lieu mi-mars.

M. OPPERMANN pense que le 25 avril est une bonne date puisque les grosses manifestations seront passées.

M HUBER propose de faire les élections en avril avec effet au 28 juin après l'assemblée générale si c'est possible. Mais c'est le nouveau conseil d'administration qui est souverain.

Lors de l'assemblée générale, l'année précédente sera présentée par l'ancien trésorier et les anciens responsables de commission et l'année à venir sera exposée par la nouvelle équipe.

La préparation des différentes manifestations doit se faire pour l'année entière (salles, spectacles de Noël, Retraités) car tout doit être anticipé et prévu.

Le Président soumet au vote la date de l'élection au 25 avril 2019 :

Avec 3 abstentions, **ELLE EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES VOIX.**

Mme MARZOLF soumet la proposition de vote par correspondance pour ces élections.

Le vote à l'urne est minime et demande beaucoup de mobilisation pour peu de participation (150 à l'urne et 2000 par correspondance).

M. KUNTZMANN demande une vérification de la légalité.

M. SIFFERMANN indique que rien n'est noté dans les statuts et propose de rajouter cet élément au règlement intérieur.

Les envois des enveloppes concernent tout le monde : les retraités à domicile et les actifs dans les services. Les enveloppes avec possibilité de vote par correspondance étaient déjà incluses dans cet envoi. Plus de 90% des électeurs utilisait déjà ce moyen de vote et ceci sans enveloppe prépayée.

M. OPPERMANN questionne : « Y aura-t-il des mises à disposition par l'administration pour les élections ? Qui garantit la légitimité ? »

Comme il ne s'agit pas d'une tâche déléguée, le Président propose une convocation au conseil d'administration pour participer à cette tâche.

C'est le conseil d'administration avec les organisations syndicales qui se portent garant.

Le Président propose de voter :

Qui veut maintenir le vote à l'urne ? 4 pour,

Qui veut arrêter le vote à l'urne ? 21 pour.

Le vote par correspondance est **VOTE A LA MAJORITÉ DES VOIX.**

Pour l'organisation des élections et le vote par correspondance, il faudra prévoir une communication efficace.

## **7<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LOGEMENT DE VACANCES**

### Enlèvement du mobilhome à Canet

M. KREBS explique que le Camping les Peupliers de Canet a été vendu et qu'il est demandé d'enlever les mobilhomes. La société SERVI LOISIRS, avec qui l'Amicale travaille depuis longtemps, a trouvé deux emplacements à Argeles à 400 m de la mer. Seul bémol, ce camping n'accepte que des mobilhomes neufs

Elle propose donc de nous racheter les anciens mobilhomes de 2012 et de les remplacer par deux mobilhomes neufs de 8m45 sur 4 m avec 3 chambres, prééquipés climatisation et une terrasse. La proposition de reprise est très correcte.

M. JACQUOT propose qu'on valide la décision de la commission et soumet au vote l'achat de deux mobilhomes : **IL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

A l'avenir, il suggère d'acheter à chaque renouvellement des mobilhomes équipés de la climatisation. Le surcoût des charges sera réparti sur les locations.

M. KUNTZMANN n'est pas contre le changement en y intégrant la climatisation mais déplore que ce ne soit plus l'Amicale l'acteur de décision du renouvellement.

M. GUTH pense qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle. Il évoque aussi que le 1<sup>er</sup> choix de nos adhérents est le mobilhome et qu'il faut absolument privilégier cette préférence.

Mme FOLKMANN rajoute que c'est parfois une nouvelle législation qui nous oblige à changer de modèle de mobilhome.

#### Vente de la cave de Bormes les Mimosas

L'acte de vente a été signé le 12 octobre 2018.

Les diagnostics ont été faits par le nouvel acquéreur.

#### Vente de la terrasse d'Hyères :

Le conseil d'administration de janvier a acté la vente sous réserve d'accord sur le prix.

Une estimation de 3000 à 5000 euros avait été faite.

Le futur acheteur, suite à un courrier, propose de faire un effort et demande à l'amicale de faire une proposition raisonnable.

Mme MARZOLF ne comprend pas cette vente, elle est d'avis de tout vendre ou bien de tout garder.

M. HUBER propose une règle de 3 selon la surface (26 m<sup>2</sup>) sachant que le prix d'achat total est de 180 000 euros.

Le Président soumet plusieurs propositions de prix au vote :

8 000 euros : 14 voix pour

10 000 euros : 4 voix pour

25 000 euros : 7 voix pour

La proposition de vente de la terrasse à 8 000 euros est **VOTEE A LA MAJORITE DES VOIX.**

M. HUBER souhaite revenir sur cette décision car avec l'acquisition de cette terrasse, le futur acquéreur va faire une grande plus-value à nos dépens.

Le Président est tout à fait d'accord avec cette remarque mais la décision de vente a été actée au conseil d'administration de janvier 2018 et aujourd'hui a été fixé le montant de la vente.

#### Logements à Paris

Le Président propose de louer les logements de Paris pour des séjours courts, Paris n'étant plus qu'à 1h50 de Strasbourg. Il réside deux difficultés : le ménage et le linge de lit.

Une solution a été trouvée pour le ménage : une société, qui a son siège à Mulhouse, propose de le faire pour 70 euros par logement.

Une décision est prise pour faire un test avec comme prix à la journée :

- Paris 1 et 2 : 40 euros par jour + 70 euros ménage

- Paris 3 : 50 euros par jour + 70 euros ménage

Le ménage étant impossible le dimanche, il sera nécessaire de bloquer une ½ journée le lundi matin.

La suppression des oreillers se fera pour Paris mais aussi les autres logements et les couvertures seront remplacées par des couvertures polaires.

Il faudra aussi songer à changer le mobilier et le store à Paris 3.

Une équipe composée de M. JACQUOT, M. FOURBOUL et M. SIRY doit se rendre à Paris  
Une date sera fixée.

#### **8<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REGLEMENT INTERIEUR**

Il serait souhaitable de clore ce règlement pour le conseil d'administration de janvier

Certaines commissions ont bien avancées (pêche, zone de loisirs, pétanque..)

Le Président souhaite rencontrer chaque responsable de commission pour fixer les points de règlement pour leur commission et demande à ce qu'il prenne rendez-vous.

#### **9<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS ET BENEVOLES**

La proposition de remboursement des frais de déplacement tous les trois mois correspondant à un ticket aller-retour est faite (2.64 euros pour les moins de 65 ans et 1.92 euros pour les plus de 65 ans).

Il est demandé aux administrateurs et aux bénévoles de ramener un RIB pour le remboursement de sept-oct-nov-déc 2018 sur la base des émargements sur les listes de présence.

Mme HEINTZ précise qu'elle a une badgéo et qu'elle peut être rayée de la liste.

La proposition de remboursement des frais de déplacement est soumise au vote : elle est **ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

#### **10<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DE LA CONVENTION CADRE POUR DISTRIBUTION DES CHEQUES VACANCES**

Il a été voté que l'Amicale distribuera les chèques vacances aux agents à partir de 2019.

En contrepartie, un agent sera mis à disposition de l'Amicale à 50 % alors qu'un 60% a été demandé. Mme CLEMENS précise que c'est à l'arbitrage. Une convention financière classique sera établie avec rajout d'un avenant. Il faudra également présenter un quota d'heures par agent sur un semestre en raison des élections au mois d'avril 2019.

Les armoires fortes seront également mises à disposition. M JACQUOT souhaite que le service des moyens généraux vienne pour vérifier les emplacements possibles.

#### **11<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION**

L'acquisition d'un nouvel outil de gestion a été faite et une démonstration devrait avoir lieu en novembre.

## **12<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CONTACT COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN : ADHESION**

Le Directeur Général de la Commune d'Oberhausbergen a contacté le Président pour savoir s'il était possible de faire adhérer les agents de sa commune à l'Amicale.

Etant subventionné par l'Eurométropole, l'adhésion exclurait les chèques vacances, les secours et le banquet, Noël enfants étant déjà possible sous condition de paiement du spectacle et du cadeau.

Mme MARZOLF rajoute que d'autres communes seraient candidates si un tel accord était donné. Il faudrait aussi l'étendre à ces communes.

M. KUNTZMANN questionne : « Quelle participation serait demandée à ces communes pour qu'elle puisse adhérer ? »

Mme HEINTZ demande si cela change quelque chose au niveau du conseil d'administration ?

Ils pourraient effectivement être candidats et bien-sûr électeurs.

Mme CLEMENS précise qu'il s'agit là d'une décision politique et le Président décide de demander l'avis à M. HERRMANN et M. FONTANEL.

Le Président met au vote la possibilité d'adhésion des agents des communes extérieures : avec 8 voix contre, 9 pour et 8 abstentions, ce point est **VOTEE A LA MAJORITE DES VOIX**.

## **13<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : SECTION CHORALE**

Sur totem, le 05 juillet 2018, est apparue une proposition de chorale entre collègues.

Le 23 juillet, le nombre d'inscrits était déjà dépassé.

Pour obtenir des salles entre midi et deux, cette chorale a sollicité le service événement en précisant qu'elle était prête à changer de lieu à chaque fois : elle a obtenu des salles jusqu'à Noël 2019

Le Président a contacté Mme Yasmine SOULAIMANI à l'initiative de cette démarche pour lui proposer d'intégrer cette nouvelle chorale aux activités proposées par l'Amicale. Il s'y est même inscrit.

Aujourd'hui se pose le maintien ou non des deux chorales.

Il est décidé de maintenir les deux chorales en doublant le budget et de faire un point au bout d'une année.

## **14<sup>ME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : SECTION SKI**

Le 17 octobre 2018, M. JACQUOT a rencontré la section ski sans le responsable loisir.

Il a été décidé de limiter à 5 sorties ski pour 2019 : 3 en Suisse à Grindelwald puisqu'il y a une gratuité pour les enfants le samedi et 2 en Allemagne à Feldberg avec possibilité de faire du ski de fond pour ceux qui le souhaitent.

Avec l'ASCAL, la section ski souhaite proposer des places pour partir en week-end.

Elle demande également plus de différenciation de tarif entre membre et non-membre : soit 60 euros pour les adhérents et 75 euros pour les non-adhérents.

Le conseil d'administration est d'accord avec toutes ces propositions.

## **15<sup>ME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR DEFAILLANT**

Suite à la défaillance d'un ordinateur, le responsable de la commission informatique, M. SCHNEIDER a sollicité son remplacement pour une valeur de 650 euros.

La validation du remplacement de cet ordinateur est **ACCORDEE A L'UNANIMITE**

## **16<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS**

### Agenda 2019

Le calendrier des manifestations a été distribué.

La date de l'assemblée générale a été fixée au 27 juin 2019 avec un conseil d'administration le 17 juin.

La fête de Noël des enfants est fixée au 21 décembre, le 1<sup>er</sup> samedi des vacances scolaires.

### Bilan des années 80 :

Il y a eu 131 entrées payantes et il en aurait fallu 200 pour équilibrer le budget.

Pour 1048 euros de résultat pour les entrées, il y a 2500 euros de dépense pour le DJ.

Le Président propose d'attendre un bilan financier complet pour décider de la pérennité de cette manifestation. Avec le chiffreage, la décision pourra être prise au conseil d'administration de janvier 2019.

### Distribution des chèques de Noël enfants :

M. JACQUOT a eu des difficultés pour obtenir des salles :

En finalité, c'est la salle 1122 de 12h à 18h le mardi et jeudi et la salle 144 de 8h à 18h00 le mercredi qui ont été réservées, un fléchage est à prévoir.

Une liste des personnes présentes a été faite et le Président a fait une demande d'autorisation d'absence pour les actifs.

### Courrier d'Astride MONSCH :

Cette dame souhaite que le foie gras soit retiré du colis des retraités en raison de la souffrance animal.

M KUNTZMANN et M. OPPERMANN proposent pour la prochaine fois de laisser le choix en précisant avec ou sans foie gras et de proposer un produit végétal à la place.

Mais la majorité des présents est pour maintenir le foie gras en production locale et un courrier sera fait en ce sens-là.

### Mise à disposition de l'étang :

Le Président a pris contact avec le service des espaces verts qui prépare le renouvellement de la convention pour 9 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration du lundi 22 octobre 2018 est levée à 17h00.

Suzanne MARZOLF  
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT  
Président